

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 novembre 2015

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, MASBOU Bernard, SANCHEZ Jacqueline, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine, RAGAUT Christelle et BAILLIEUL Laëtitia.

Conseillers représentés : GILLES Alain qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes a donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à BROGLIO Nello.

Absents non excusés : de CONINCK Christophe, BAUGIER Valérie, GUERIN René, ROCHEL Jacqueline, DE JESUS Jérôme.

Secrétaire de séance : TREMEREL Liliane

Le compte rendu du 28 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. **Budget Supplémentaire Exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve et vote le budget supplémentaire 2015.

2. **Adhésion de la commune des Adrets de l'Esterel au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM)**

La commune s'est rapprochée du SICTIAM afin de mettre en œuvre son projet d'adhésion avec comme première étape l'adhésion pour la compétence 8 : Dématérialisation et outils connexes. Le conseil a délibéré pour ajouter la compétence 2 : Support et services externalisés. Cela permettra de bénéficier à moindre coût d'une assistance technique et de formations sur les progiciels paie-finances-citoyenneté.

3. **Mise en Place de la Carte Achat Public au sein de la Mairie des Adrets**

Le principe de la Carte Achat Public est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Le Conseil Municipal a approuvé le principe de déléguer aux utilisateurs de la carte achat l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

4. Tarifs des concessions dans le cimetière communal et taxes funéraires

Les différents tarifs des concessions dans le cimetière communal et les taxes funéraires ont été institués par la délibération n° 418 du 16 décembre 2013. Le conseil a délibéré afin de les modifier à compter du 1^{er} janvier 2016. Ces tarifs sont disponibles auprès de Monsieur MONY.

5. Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil Municipal a fixé la répartition intercommunale des charges de fonctionnement à la somme de 723,00€ pour l'année scolaire 2015-2016 cela afin de faire participer les communes dont les enfants sont scolarisés aux Adrets mais dont les familles ne résident pas sur la commune, aux frais de scolarité.

Redevance dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur le réseau d'électricité ou de gaz

M. le Maire a fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 12 novembre 2015

Le Maire :

N. BROGLIO